République Française
Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de Chaumousey

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Chaumousey

SEANCE DU 30 NOVEMBRE 2021

Date de la convocation : 26 novembre 2021
Date d'affichage : 3 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Olivier BARABAN, maire.

Présents : Isabelle AUBERTIN, Olivier BARABAN, Dominique DURUPT, Francois FEBVET, Isabel FERREIRA-VILLEMIN, Bruno IDOUX, Gaël JACQUEMIN, Stéphanie MELINE, Béatrice PIRODDI, Jean-Claude RAMORINO, Sylvie RICHARDIN, Jacques SCHMITT

Représentés : Bruno CHARPENTIER par Olivier BARABAN

Absents : Sylvie D'ALGUERRE

Secrétaire : Monsieur Dominique DURUPT

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

2021DEL65 - Maison des Associations - attribution des lots 1 à 10

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
12	*13*	*13*	*0*	*0*	*0*

Après avoir entendu le rapport d'analyse des offres réalisé par Vosges Architecture, le Conseil Municipal à l'unanimité, retient les offres suivantes pour les travaux de restructuration de la Maison des Associations :

Lots	Entreprises retenues	Montant H.T (en €)	PSE	Montant total
Lot 1 – VRD – démolition – gros-œuvre	SARL Mazzucco	123 244.00		123 244.00
Lot 2 – Charpente – MOB - couverture	SARL Mazzucco	87 315.50		87 315.50
Lot 3 – menuiseries extérieures et intérieures bois	Menuiserie JOLY	57 112.35		57 112.35

Lot 4 – plâtrerie - isolation	Ent. GONSOLIN	39 870.78	5 806.00	45 676.78
Lot 5 – électricité	Ent. THOCKLER	19 995.47		19 995.47
Lot 6 – chauffage - ventilation	Ent. GOURY	44 163.45		44 163.45
Lot 7 – plomberie - sanitaire	Ent. GOURY	22 158.79		22 158.79
Lot 8 – revêtements de sols	Ent. ROBEY	25 589.43		25 589.43
Lot 9 – peinture	Ent. BEGARD Francis	7 640.42		7 640.42
Lot 10 – ravalement de façade	Ent. CHEVALLIER	17 930.00		17 930.00
	TOTAL	**445 020.19**	**5 806.00**	**450 826.19**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les marchés ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de ceux-ci,
- donne délégation au Maire pour signer les avenants en + ou en – dans la limite de 5% du marché.

2021DEL66 - Création de la rue du Champ des Moines

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
12	*13*	*13*	*0*	*0*	*0*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de créer une voirie sur la parcelle communale ZH 141 afin de desservir les parcelles constructibles à proximité.
Cet accès aurait une longueur de 60 mètres linéaires.
Il propose au Conseil Municipal de nommer cette voie nouvelle « Rue du Champ des Moines » et de l'inscrire au tableau de classement des voiries communales.
Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal DECIDE :

- De nommer cette voie nouvelle RUE DU CHAMP DES MOINES
- De classer cette voie dans le tableau de classement des voiries communales pour 60 ml.

Rénovation de l'école 1, route de Darnieulles (accessibilité, isolation , chauffage, luminaires) - demande de subvention DETR

Ce point sera remis à l'ordre du jour ultérieurement après une étude conjointe par la Commission Travaux et la Commission Finances.

2021DEL67 - Formation "secrétaire de mairie" mise en place par le Centre de Gestion des Vosges - motion

Conseillers présents	*Suffrages exprimés avec pouvoir*	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non participant*
12	*13*	*13*	*0*	*0*	*0*

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT :

- Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux,

- Les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national,

- Le besoin de pourvoir les quelques 200 départs en retraites dans cet emploi à l'horizon 2030 sur le territoire vosgien,

- Les actions entreprises depuis 2015 par le Centre de Gestion et ses partenaires (CNFPT, POLE EMPLOI, CAPEMPLOI88) pour organiser des formations pratiques au métier de Secrétaire de Mairie avec l'appui des mairies et de leurs agents volontaires,

CONSIDERANT

- La mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des Centre de gestion,

- La formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi,

- L'absence de parcours diplômant adapté aux spécificités de ce métier.

CONSIDERANT

- Le succès du dispositif de formation existant depuis 2018 dans les Vosges financé par le CNFPT -sur fonds propres- et Pôle Emploi au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F),

- Le refus de la direction territoriale de Pôle emploi de maintenir ce financement considéré comme dérogatoire au principe de marché public de la formation professionnelle,

- La volonté de la direction territoriale de Pôle emploi de faire correspondre formation et embauche par un seul et même employeur au titre de l'AFPR* ou du POEI*,

- La remise en question par ce biais du principe de tutorat et de mentorat propre au dispositif existant et gage de son succès.

DEMANDE :

- L'adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales,

- Le maintien du financement par Pôle emploi de la formation des secrétaires de mairie en sa forme existante, associant mentorat auprès de secrétaires qualifiées et formation théorique,

- La sécurisation sur le long terme de ce financement et sa généralisation à d'autres métiers de la territoriale,

- La possibilité de proposer plusieurs sessions de formations par an pour le métier de secrétaire de mairie ou d'agent administratif en milieu rural.

**AFPR : Action de Formation Préalable au Recrutement*
**POEI : Préparation Opérationnelle à l'Emploi individuelle*

Questions diverses

- droit de préemption urbain : parcelle ZK 96, 146, chemin de la Justice – vendeur : M. et Mme BEDON Claude – acquéreur : Mme Sylvie RICHARDIN.

- Le 1er régiment de tirailleurs effectuera des exercices sur le territoire du 14 au 18 mars 2022.
- Courrier de remerciement de la Gym Détente Calmosienne pour la subvention versée par la commune
- Cérémonie de fin d'année pour le personnel communal : vendredi 17 décembre 2021 à 18h30
- L'emplacement du bureau de vote a été modifié en vue des travaux à la salle polyvalente. Pour les élections présidentielles et législatives de 2022, les opérations électorales auront lieu à la mairie.
- Les vœux auront lieu le 07 janvier 2022 à 19h00 à la base Roland Naudin. Au cours de cette cérémonie, une présentation du projet de restructuration de la salle polyvalente sera faite par le cabinet Vosges Architecture.

Tour de table :

Gaël JACQUEMIN : Du fait des travaux qui vont démarrer à la salle polyvalente, l'accès aux classes pour les élèves de M. Georgel et de Mme Ravey se fait par le cheminement qui longe le terrain de sport. Ces déplacements sont réalisés dans le respect des distanciations sociales.

Jacques SCHMITT : relaie une demande du chef de chorale qui cherche une salle pour les répétitions durant la période hivernale. Du fait des travaux de la salle polyvalente, la commune n'a pas de salle à mettre à disposition pour le moment.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30 .

Fait à CHAUMOUSEY, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Olivier BARABAN

Olivier BARABAN
2021.12.03 13:12:21 +0100
Ref:20211203_130402_1-1-O
Signature numérique
le Maire

MAIRIE DE CHAUMOUSEY
Olivier BARABAN